

**Extrait du compte rendu de la deuxième séance du jeudi 17 octobre**  
**Projet de loi de finances pour 2014**

**Après l'article 6 (suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille)**

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

**M. Pierre-Alain Muet.** Nous avons énormément débattu de ce sujet, mais nous pouvons y consacrer encore un petit peu de temps. J'ai toujours dit, sur ce point, que l'on aurait peut-être pu se poser cette question si le contexte était le même que celui des années cinquante, celui du plein emploi et d'une forte pénurie de travailleurs. Or, en période de chômage et alors que les entreprises sont contraintes par la demande, la mesure proposée aurait pour seul effet de détruire des emplois...

**Plusieurs députés du groupe UMP.** Mais non !

**M. Pierre-Alain Muet.** ...sans aucun accroissement de la production ! Ce qui est gagné par ceux qui ont la chance d'avoir un emploi et de faire des heures supplémentaires, de surcroît défiscalisées, est perdu par ceux qui n'ont plus d'emploi ! On sait que l'heure supplémentaire coûte moins cher à l'entreprise, mais est plus fatigante pour le salarié. Elle doit, par conséquent, être mieux rémunérée, et c'est ce qui se passe.

**M. Xavier Bertrand.** Vous avez fait le contraire !

**M. Pierre-Alain Muet.** Ne vous fatiguez pas, monsieur Bertrand, mais écoutez-moi ! La seule heure qu'il conviendrait de défiscaliser dans la conjoncture actuelle est la première heure de travail de celui qui attend impatiemment un emploi ! Nous avons évidemment eu raison de supprimer cette mesure absurde que j'ai toujours qualifiée d'arme de destruction massive de l'emploi ! Vous pouvez continuer de débattre aussi longtemps que vous voulez, cette mesure restera ce qu'elle est : une absurdité économique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)